

**Département du Val-de-Marne**

**Arrondissement de Nogent-sur-Marne**

Nombre de membres composant

le Conseil d'Administration..... 17

Membres en exercice .....17

Présent.e.s ou représenté.e.s  
à la séance ..... 12

Excusé.e.s ou Absent.e.s  
à la séance.....5

**Délibération n°01-2026-02-17**  
Rapport de situation en matière d'égalité  
entre les femmes et les hommes

RÉPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITE - FRATERNITÉ

---

**CCAS**  
**COMMUNE DE FONTENAY-SOUS-BOIS**

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**des**  
**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**SEANCE DU 17 FEVRIER 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 17 février à dix-huit heures, les membres composant le Conseil d'Administration du CCAS de la Commune de Fontenay-sous-Bois, dûment convoqué.e.s le 4 février, se sont réuni.e.s exceptionnellement au Centre Social Joséphine Baker 15 Bis, Rue Jean Macé à Fontenay-sous-Bois, sous la présidence de **Madame Anne KLOPP, Vice-présidente du CCAS.**

**ETAIENT PRESENT.E.S** : Anne KLOPP – Loïc DAMIANI – Samuel MULLER – Stéphanie MICHEL – Nacera LARABI – Françoise BARRUEL – Evelyne HOURRIER – Bernard LEGER – Bernard THOREAU – Bernard MANNEVILLE – Claude CHAFIQ

**REPRESENTE.E.S** : Chantal CAZALS ayant donné procuration à Mme Anne KLOPP

**EXCUSE.E.S / ABSENT.E.S** : Jean-Philippe GAUTRAIS – Anne-Marie MAFFRE – Christophe MATHIEU – Fatou CAMARA – Martial AUDIN

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code de l'action sociale et des familles (CASF),

**VU** la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, notamment l'article n°61,

**VU** le décret n° 2015-761 du 24 juin 2015 relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant les collectivités,

**VU** la Délibération n°11-2024-10-15 actant le Rattachement du service Egalité Droits des Femmes à la Direction des Solidarités du C.C.A.S.,

**CONSIDERANT** que dans les communes et les établissements publics de 20 000 habitant.e.s et plus, préalablement aux débats sur le projet de budget, un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation est présenté annuellement en Conseil Municipal,

**CONSIDERANT** l'engagement du CCAS et de la Ville de Fontenay-sous-Bois pour les droits des femmes et l'égalité entre les femmes et les hommes,

**CONSIDERANT** le lien entre la Ville et le CCAS et la mutualisation de la politique en matière de ressources humaines,

**CONSIDERANT** l'intérêt de présenter ce rapport aux membres du Conseil d'Administration du CCAS en sus du Conseil Municipal,

## PREND ACTE A L'UNANIMITE :

De la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes pour l'année 2025, tel qu'annexé à la présente délibération.

Transmission électronique en

Préfecture du Val-de-Marne

le .....

Publication

le .....

Notification

le .....

Certifié exécutoire

Le Président,

  
Pour le Président et par délégation  
**La Vice-Présidente**

